



C O M I T E   S Y N D I C A L

JEUDI 26 SEPTEMBRE 1996

**PRESENTS OU REPRESENTES :**

M. Charles GINESY, Président du Conseil Général des A.M.,  
M. José BALARELLO, Conseiller Général, Sénateur-Maire de TENDE,  
M. André Charles BLANC, Conseiller Général, Maire de THEOULE/MER,  
M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de VALDEBLORE,  
M. Roger DUHALDE, Conseiller Général, Maire de MOUGINS,  
M. Pierre GUIGONIS, Conseiller Général,  
M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de ST MARTIN VESUBIE,  
M. René GILLY, Conseiller Général, Maire de LA TOUR SUR TINEE,  
M. Jean-Pierre LELEUX, Conseiller Général, Maire de GRASSE,  
M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de SOSPEL,  
M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général,  
M. Gilbert MARY, Conseiller Général, Maire de BREIL SUR ROYA,  
M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de BOUYON,  
M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de GILETTE  
M. Paul OLLIE, Conseiller Général,  
M. Marius PAPI, Conseiller Général, Maire de GATTIERES,  
M. Jean THAON, Conseiller Général, Maire de LANTOSQUE,  
M. Robert VIAL, Conseiller Général,  
Mme Colette BOURRIER-RAYNAUD, Maire de VILLARS SUR VAR,  
M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de ROQUESTERON,  
M. Georges BARBIER, Adjoint au Maire de VALBERG,  
M. Michel DEBERDT, Conseiller Municipal de ROQUEBILLIERE,  
Mme Marie CONCAS, Conseiller Municipal de SOSPEL,  
M. Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de COURSEGOULES,  
Mme Catherine FAVARO, Conseiller Municipal de CLANS,  
M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de SAINT MARTIN VESUBIE,  
M. Jean-Marie GRIBALDO, Adjoint au Maire de ST SAUVEUR SUR TINEE,  
M. Jean PASCAL, Conseiller Municipal de ST ETIENNE DE TINEE,  
Mme Michèle PECQUEUR, Conseiller Municipal de ST VALLIER DE THIEY,  
Mme Simone RAYBAUD, Conseiller Municipal de ST CEZAIRE SUR SIAGNE,  
Mme Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de GILETTE,  
Mme Chantal VIANT, Conseiller Municipal de GUILLAUMES.

**EXCUSEE :**

M. Bernadette FORESTIER, Conseiller Municipal de TENDE.

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE

Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

**ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

M. Olivier SAMBUCCHI, Chargé de la Mission Culturelle du C.G.,  
 M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental,  
 M. Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.A.M.  
 M. Claude VANDAMME, Directeur Pédagogique Adjoint de l'E.D.M.A.M.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1/ - Budget supplémentaire 1996.
- 2/ - Modifications de postes.
- 3/ - Frais de déplacement du personnel.
- 4/ - Orientations budgétaires 1997.
- 5/ - Questions orales.
- 6/ - Questions diverses.

o-o-o-o-o-o

Monsieur Jean THAON, 1er Vice-Président du Syndicat Mixte, représentant le Président, Charles GINESY, ouvre la séance à 18H00 en remerciant les membres du Comité de leur présence.

**1/ - Budget supplémentaire 1996**

Monsieur Roger BRUN, Directeur Général donne lecture du Budget Supplémentaire du Syndicat pour l'année 1996 qui se présente comme suit :

<b>DEPENSES :</b>	Fonctionnement .....	1 000 F
	Investissement .....	73 000 F
	<b>Total</b>	74 000 F
<b>RECETTES :</b>	Fonctionnement .....	1 000 F
	Investissement .....	73 000 F
	<b>Total</b>	74 000 F

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le Budget Supplémentaire 1996 du Syndicat.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 2/ - Modification de postes

Monsieur Roger BRUN indique qu'en fonction des emplois effectivement pourvus, tout en tenant compte du statut particulier des cadres d'emploi de la Fonction Publique Territoriale en ce qui concerne la Filière Culturelle, il y a lieu de modifier 2 postes comme suit :

- 1 poste d'A.T.S.E.A de Formation Musicale à temps plein en 1 poste d'A.T.S.E.A de Formation Musicale et Piano à temps plein.
- 1 poste de Professeur Territorial d'Orgue à temps plein en 1 poste d'A.T.S.E.A d'Orgue à temps plein à dater du 1er septembre 1996.

M. Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone Valberg, demande que soit précisé la différence entre un professeur territorial et un assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique.

M. Roger BRUN indique qu'il s'agit d'un problème de rémunération. Le professeur territorial qui a été muté cette année au C.N.R. de Nice était un agent détenteur du certificat d'aptitude. Il est aujourd'hui remplacé par un vacataire toujours par mesure d'économie.

Les membres du comité décident de la ré-affectation des postes ci-dessus désignés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 3/ - Frais de déplacement du personnel

M. Roger BRUN informe les membres du Comité qu'à la suite d'une réunion du personnel enseignant présidée par Monsieur Jean THAON, le 28.06.96, il y a lieu de modifier la délibération n° 9004/06 prise pour le défraiement des frais de déplacement du personnel de l'Ecole Départementale de Musique lors de la création du Syndicat Mixte.

En effet la base de remboursement des agents de la Fonction Publique Territoriale doit impérativement se conformer au décret du 10/08/66 modifié. Par contre les résidences administratives choisies à l'époque en fonction du découpage géographique de l'Ecole :

- GRASSE pour les agents travaillant sur le Pays Grassois et l'Estéron
- PLAN DU VAR pour ceux travaillant dans la Tinée, le Var, la Vésubie,
- CASTILLON pour ceux travaillant dans la Roya- Bévéra,
- NICE pour ceux travaillant dans deux secteurs géographiques,
- RESIDENCE PERSONNELLE pour ceux habitant dans le secteur d'activité de l'Ecole de Musique,

ne correspondent plus à une réalité car la plupart des agents travaillent sur deux secteurs.

Afin de rationaliser la gestion de l'Ecole, M. Roger BRUN propose de ne considérer que deux possibilités pour la résidence administrative des agents du Syndicat Mixte :

- \* La RESIDENCE PERSONNELLE de l'agent si celui-ci habite une commune ressortant de l'aire géographique d'activité du Syndicat afin de favoriser les agents s'installant dans le haut-pays.
- \* NICE pour tous les autres agents puisque c'est le siège administratif du Syndicat. Ce qui permettra en plus des économies puisque la plupart des agents résident à Nice et qu'ils ne seront plus défrayés lors des réunions ou des convocations au siège de l'Ecole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 4/ - Orientations budgétaires 1997

Monsieur Jean THAON rappelle les problèmes budgétaires auxquels est confronté le Syndicat Mixte ainsi que le maintien depuis quatre années consécutives de la même ligne budgétaire.

Il souligne les dispositions de la loi d'orientation du 6/02/92 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant 2 mois avant l'examen du budget.

Monsieur Jean THAON rappelle les discussions qui se sont déroulées au dernier Comité Syndical et certains engagements à la baisse :

- Non renouvellement des contrats de :

- M. HOLWEG Saxo Jazz
- Mlle HAURIE Mims
- Mlle FLAUTO Piano
- M. FASSIO Contrebasse

- Mutation de : M. ETIENNE, professeur d'orgue à temps complet remplacé par M. GIRARDOT, vacataire.

- Arrêt de Maternité : Mme SOL, professeur de piano remplacée par Mme CAPELLE.

- Diminution des heures d'interventions en milieu scolaire :

- M. ANFOSSO M.I.M.S. en disponibilité non remplacé
- Mme BRUN M.I.M.S. à temps partiel
- M. MOTTET M.I.M.S. à temps partiel

L'économie ainsi réalisée permet de compenser l'augmentation consécutive aux avancements d'échelon des titulaires au 01.09.96.

Par contre, afin que le budget 1997 produise un excédent indispensable à la Trésorerie de l'Ecole mais également à la prévision d'avancement d'échelon des agents, il propose donc un budget primitif de 7 200 000 F soit une augmentation de 2,4 % entraînant une augmentation des participations comme suit :

CONSEIL GENERAL	:	4 600 000 F	(4 500 000 F)
COMMUNES	:	1 900 F / An	et par Enfant (1 650 F)
ELEVES	:	1 300 F / An	(900 F)

Monsieur Jean THAON signale qu'il est nécessaire et indispensable pour la survie de l'Ecole Départementale de Musique d'augmenter la part communale et la part des élèves et de proposer une augmentation de la part du Conseil Général afin que ce soit équitable.

Il propose à chacun des membres du Comité de donner leur sentiment sur ces prévisions budgétaires :

M. Gilbert MARY, Conseiller Général, Maire de Breil sur Roya fait part des difficultés de sa commune.

M. Marius PAPI, Conseiller Général, Maire de Gattières partage ce qui vient d'être dit sur les difficultés des communes. Ces augmentations vont également frapper les familles qui ont déjà des difficultés à inscrire leurs enfants dans des activités périscolaires. Il propose qu'on se tourne également vers l'Etat pour des aides au développement de la musique. Il reste donc très réticent sur ces orientations budgétaires.

M. Roger VIAL, Conseiller Général de Beausoleil, indique que les familles vont rencontrer des difficultés si les cotisations sont trop élevées.

M. Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg informe les membres du Comité que des bourses départementales d'études musicales sont octroyées aux familles et se demande si l'augmentation des cotisations va entraîner une diminution des inscriptions.

M. SAMBUCCHI, représentant la Mission Culturelle du Conseil Général, confirme l'obtention des bourses départementales d'étude musicale accordées aux familles. Il constate d'une part que l'augmentation de la participation départementale est le résultat du bilan très positif des dix premières années d'existence de l'Ecole Départementale de Musique des AM qui constitue l'un des pôles d'excellence du développement culturel du département, mais d'autre part que cette hausse n'est pas suffisante et qu'il est donc nécessaire que les communes en assument également une partie. Par ailleurs, les efforts d'économie réalisés par l'Ecole Départementale de Musique ne peuvent plus se poursuivre sans remettre en cause le projet d'établissement.

M. Jean THAON conçoit que les communes aient des difficultés. Il signale également les efforts consentis par le Conseil Général qui maintient voire augmente sa participation alors que toutes les aides accordées sont actuellement à la baisse. L'Ecole Départementale de Musique est un outil indispensable à la vie culturelle du haut pays. Il réclame donc un effort pour faire vivre cet établissement.



M. Gilbert MARY informe les membres du Comité du refus par le Conseil Régional d'aider cet établissement car il ne rentre pas dans ses critères d'aide accordée. Il propose qu'on lui fasse parvenir un autre dossier dans le cadre de l'aménagement du territoire afin qu'il puisse le défendre en assemblée régionale.

Par ailleurs, dans le budget du Conseil Général, il y aurait peut être des points à voir dans des domaines moins essentiels que l'Ecole Départementale de Musique. Les communes, quant à elles, ont déjà choisi leur priorité. Il faudrait qu'il y ait un équilibre plus étudié entre l'augmentation de la participation du Conseil Général de l'ordre de 2 % et celle des communes de l'ordre de 15 %.

M. BRUN signale que le Conseil Général a toujours honoré sa participation qui représente 64 % du budget.

M. Paul OLLIE, Conseiller Général de Saint Etienne de Tinée, demande aux membres du Comité d'analyser les chiffres avec le plus de sérénité possible. Les communes doivent faire leur calcul et ce n'est pas une augmentation au pourcentage qu'il faut envisager sachant que cela peut fluctuer en fonction du nombre d'élèves inscrits.

M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental, informe les membres du Comité des problèmes de trésorerie auxquels doit faire face le Syndicat Mixte (4 973,10 F le 05/02/96). Les hausses proposées permettraient de résoudre ce problème.

M. Jean THAON rappelle que l'Ecole Départementale de Musique est un service public.

M. Roger BRUN énumère les moyens mis en place au sein de l'Ecole de Musique pour rechercher d'autres partenaires :

- négociations actuellement en cours avec le Ministère de la Culture,
- dossier de demande d'aide à la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- demande d'aide à l'Europe.

Mme Colette BOURRIER-RAYNAUD, Maire de Villars sur Var, insiste sur le fait d'envisager sérieusement que les communes ne pourront plus suivre.

M. THAON rappelle les efforts effectués par l'Ecole Départementale notamment pour les enseignants, la suppression d'un repas sur deux ce qui n'est pas légal.

M. SAMBUCCHI fait une distinction entre les augmentations de cotisations des parents et des communes. En effet, la participation des communes étant importantes et celles des parents restant dans des taux très raisonnables de l'ordre d'environ 130 F par mois.

Mme Chantal VIANT, Conseiller Municipal de Guillaumes, pose le problème de fratries dans une même famille ou bien souvent les parents payent les cotisations pour les enfants et ne peuvent eux même s'inscrire à cause du coût. Ne pourrait-on pas envisager de faire payer les familles mensuellement ?

M. BRUN informe les membres du Comité que les familles ont des facilités de paiement en plusieurs fois et qu'il existe des tarifs dégressifs applicables dans une même famille.

Mme Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de Gilette, demande qu'on lui indique les communes qui ne sont pas à jour de leur participation.

M. TREHIN, Payeur Départemental propose de réaliser un listing des communes qui n'ont pas soldées leur participation. Ce document sera diffusé aux membres du Comité Syndical.

M. THAON rappelle que la culture est un domaine prioritaire et il clôt la discussion budgétaire pour 1997.

5/ - Questions Orales : NEANT

6/ - Questions Diverses :

M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel, s'étonne que dans sa commune, il y ait une diminution des heures d'interventions musicales en milieu scolaire.

M. BRUN, rappelle le document distribué concernant la rationalisation du personnel de l'Ecole Départementale de Musique dans le but de diminuer les dépenses et notamment les diminutions des heures d'interventions musicales en milieu scolaire (agents à temps partiel).

Pour l'année 1996-1997, il y a donc moins d'heures prévues pour les interventions musicales en milieu scolaire. Il indique que durant la semaine du 16 au 20 septembre dernier des réunions de concertation ont eu lieu afin de rencontrer tous les directeurs des établissements scolaires du haut pays. Lors de la réunion de concertation en présence des Conseillers Pédagogiques en Education Musicale, le mardi 24 Septembre dernier, et après recensement des projets des écoles primaires, Monsieur BRUN informe les membres du Comité qu'il n'y aura pas d'interventions pour l'année scolaire 1996-1997 dans les communes énumérées ci-dessous :

- Thorenc, Saint Cézaire sur Siagne, Coursegoules, Gréolières, Bonson, Gilette, Ascros, Puget Théniers, Clans, Sospel (deux classes).

Quant aux pôles expérimentaux, de la Vallée de la Vésubie et de la Roya-Bévéra, le nombre d'heures accordée pour les interventions musicales en milieu scolaire sera défini après les stages du mois d'Octobre.

Par ailleurs, il rappelle que les restrictions financières ont touché en priorité le personnel administratif et qu'il gère l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes avec un Directeur Adjoint, une Chargée de Mission, un Agent de Bureau pour huit cent élèves, trente enseignants itinérants, vingt deux communes centres d'enseignement couvrant 16 cantons soit 90 % du territoire du Département.

M. Jean THAON clôture la réunion en félicitant M. BRUN pour son travail ainsi que le personnel administratif qui l'entoure. Il demande au Directeur de féliciter également les professeurs.

Au niveau des économies réalisées, il affirme qu'il est difficile de faire plus, le personnel est rémunéré sur les grilles de la fonction publique Territoriale et qu'il n'y a aucun traitement extraordinaire.

M. Jean THAON remercie M. SAMBUCCHI pour son aide ainsi que tous les membres du Comité ici présents.

Il leur demande de favoriser l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes et propose de mettre ce budget prévisionnel au vote lors de la prochaine réunion du Comité Syndical.

Aucune question nouvelle étant soulevée, la séance est close à 19 h 45.

Le Président,  
Charles GINESY

